

<https://www.snetap-fsu.fr/Appel-syndical-unitaire-contre-les-LGBTIphobies-au-travail-et-de-participation.html>



Appel syndical unitaire contre les LGBTIphobies au travail et de participation aux Marches des Fiertés

- Les Dossiers - Vie fédérale -
Date de mise en ligne : jeudi 23 juin 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Depuis le 17 mai, journée internationale de lutte contre les LGBTIphobies, les Marches des Fiertés ont lieu un peu partout sur le territoire. Nos organisations syndicales y participent et appellent à y participer pour rappeler que le monde du travail demeure un des lieux d'expression des discriminations et notamment des LGBTIphobies : injures, harcèlements, mépris, « outing » forcés, inégalités de traitement ou d'avancement de carrière, etc. Le niveau de protection des salarié es est toujours très insuffisant.

Années après années, les chiffres concernant les victimes de discriminations restent bien trop élevés, comme l'exposent régulièrement la Défenseure Des Droits (DDD) ou SOS Homophobie.

En effet, les résultats du dernier baromètre du DDD sont alarmants et sans appel :

- 1 personne sur 5 dans la population générale a déjà subi une discrimination. Les jeunes (18 - 34 ans) sont beaucoup plus discriminés que la population générale : 1 jeune sur 3 a subi une discrimination, et 1 jeune sur 2 l'a subie au moment de chercher un emploi ou dans le déroulé de carrière.
- 61 % des jeunes considèrent que les personnes sont souvent ou très souvent discriminées en raison de l'identité de genre ; 60% en raison de l'orientation sexuelle et 46% en raison du sexe.

D'après le rapport annuel de SOS homophobie, le travail est le 4ème lieu (après internet, les lieux publics et l'entourage familial) où les LGBTIphobies sont le plus recensées. Ce constat est probablement sous-évalué au regard des signalements moins fréquents concernant le travail et surtout si l'on considère que près de 50% des LGBT qui ont été victimes de discriminations dans leur vie, l'ont été au moment du recrutement ou sur leur lieu de travail.

Selon le rapport annuel de SOS Homophobie, en 2021, 60 % des personnes LGBTQI+ discriminées au travail déclaraient l'être par des collègues, 52 % par des supérieurs hiérarchiques. Dans 49% des cas, il s'agit de harcèlement. En plus du harcèlement et des discriminations subies au quotidien, les personnes LGBTQI+ voient généralement leur évolution professionnelle bloquée (17% de cas recensés en 2021). Les LGBTIphobies sont à l'origine de climats délétères et génèrent de la souffrance au travail pour les salarié-e-s LGBTQI+, quand elles ne les privent pas tout simplement de l'accès à l'emploi.

Les employeurs ont l'obligation d'assurer la santé et la sécurité physique et mentale des travailleurs et travailleuses et de prohiber les actes discriminatoires.

Il est urgent de mettre en place une négociation annuelle obligatoire, des outils effectifs et contraignants de lutte contre les discriminations, de suivi et prévention des discriminations, du harcèlement, mais aussi, de former et sensibiliser les salarié es et les directions sur ces questions afin d'obtenir l'égalité des droits et des environnements

Appel syndical unitaire contre les LGBTIphobies au travail et de participation aux Marches des Fiertés

de travail inclusifs, sans stéréotypes de genre, ainsi que des mesures concrètes contre les violences au travail (prise en charge des frais d'avocats, mise en place de procédures d'enquêtes types, protection de la victime présumée sur le lieux de travail, etc...).

En France, des associations et organisations syndicales interviennent en milieu scolaire pour former et sensibiliser élèves et corps enseignant pour l'égalité des droits, le respect des identités de genre, des orientations sexuelles et contre toute forme de discrimination. Cela participe à ce que les générations futures soient sensibilisées à ces thématiques, plus inclusives et refusent la reproduction des stéréotypes genrés et patriarcaux. Mais il est nécessaire d'avoir des politiques éducatives beaucoup plus ambitieuses et engagées !

Enfin les résultats des législatives avec une augmentation alarmante de député-es du RN nous inquiète fortement et montre une extrême-droitisation de la société avec une augmentation des actes LGBTIphobes comme récemment lors de la Marche des Fiertés de Bordeaux !

Nous rappelons que lorsque l'extrême droite est au pouvoir, les droits de toutes et tous sont systématiquement remis en question. L'extrême droite prolifère sans cesse en exacerbant les clivages et divisions de la société et des travailleurs et travailleuses sur des motifs discriminants. Nos organisations syndicales sont extrêmes inquiètes quant au sort en cas des personnes LGBTQI+ migrantes.

Et nous rappelons aussi que les insultes LGBTIphobes, tout comme les insultes sexistes ou racistes pour dénoncer des adversaires ou contradicteurs, y compris les injures dites « passées dans le langage courant », véhiculent des stéréotypes LGBTIphobes et ne peuvent être tolérés, dans l'engagement syndical et associatif, comme ailleurs dans la société.

Nos organisations appellent le monde du travail à participer massivement aux différentes Marches des fiertés.

Elles seront dans un pôle syndical et revendicatif lors de la Marche des Fiertés du 25 juin à Paris et vous donne rendez-vous à 13h30 à hauteur du métro Michel BIZOT pour un départ de la marche à 14h00.

Paris, le 23 juin 2022.

Signataires : Solidaires, La [CGT](#), [FSU](#).